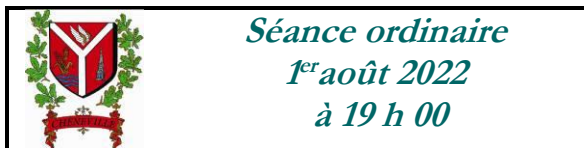


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 1^{er} août 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2022-08-174

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-175

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 7 juillet 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4 et du 7 juillet 2022;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Gaétan Labelle siège n° 1

Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

L'activité *Exposition d'autos de Chénéville* a eu lieu le 17 juillet dernier. Monsieur Laurendeau remercie les bénévoles, employés et membres du conseil pour leur aide et leur soutien. Monsieur le maire remercie pour sa part le conseiller Laurendeau de son excellent travail de coordination de cet événement.

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de juillet 2022.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2022-08-176

Autorisation paiement de facture – Carrière et sablière Lirette – Gravier pour chemins ruraux

ATTENDU QUE le nivelage des chemins a été effectué le 28 juin dernier et l'ajout de gravier était nécessaire à certains endroits, notamment dans le chemin de la Belle-Vallée, dans le chemin du Domaine-Familial et la montée du 4^e rang;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a reçu la facture au montant de 5 040.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 794.74 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2022-08-177

Autorisation paiement de facture – Multi-Routes – Abat-poussière

ATTENDU la réception de la facture de Multi-Routes Inc. pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour les chemins de gravier, lesquels ont été autorisés par la résolution 2021-12-242;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés le 5 juillet 2022;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 10 023.83 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE deux entreprises de la municipalité ont demandé l'épandage d'abat-poussière dans leurs entrées et les quantités utilisées sont incluses sur notre facture, mais elles leur seront chargées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 11 524.90 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2022-08-178

Autorisation paiement de facture – Servitech - Tenue à jour du rôle d'évaluation et maintien d'inventaire

ATTENDU la réception de la facture #40759 pour la tenue à jour du rôle d'évaluation et le maintien d'inventaire, au montant de 12 598.76 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture précitée pour un montant de 14 485.43 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2022-08-179

Autorisation paiement de facture – Brébeuf mécanique de procédé – Achat et installation pompe à colonne

ATTENDU la réception de la facture de Brébeuf mécanique de procédé pour l'achat et l'installation d'une pompe à colonne pour la station de pompage en remplacement de l'ancienne, lesquels ont été autorisés par la résolution 2021-09-179;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés le 11 juillet 2022;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 25 400.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE de ce montant, une retenue de 10% sera faite répartie de cette façon : 5% payable sur réception provisoire des travaux et 5% au bout d'un an lors de l'acceptation finale des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture précitée pour un montant de 26 283.29 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #03-61000-000 et payée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2022-08-180

Décision concernant probation – Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE depuis le 20 janvier 2022, madame Isabelle Blais occupe le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité suite à son embauche par la résolution 2022-01-10;

ATTENDU QU' il était prévu une période probatoire de 6 mois, afin d'évaluer les aptitudes de Mme Blais à remplir les obligations du poste;

ATTENDU QUE suite à la formation interne et l'évaluation de madame Blais, il appert qu'elle répond aux attentes du conseil concernant les critères définis lors de son embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche permanente de madame Isabelle Blais à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2022-08-181

Modification à la liste de prix de location de salle et d'équipements

ATTENDU QUE la liste de prix 2022 de location de salles et équipements de la municipalité a été adoptée par la résolution #2022-05-119;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier cette liste pour y inclure la location de tables et de chaises;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose une liste modifiée pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la liste de prix de location de salles modifiée soumise par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2022-08-182

Budget pour décors automnal et hivernal

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre l'embellissement du village pour la période de l'automne et de l'hiver par le biais des décors saisonniers sur le terrain de l'église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorise un budget de 3000 \$ pour le projet de décors saisonniers d'automne et d'hiver;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-23000-691 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'aide financière – Fondation Santé de Papineau

2022-08-183

Demande d'aide financière – Fondation Santé de Papineau

ATTENDU QU' une demande de commandite pour l'événement *Famille en Fête* de la Fondation Santé de Papineau a été reçue;

ATTENDU QUE la liste des dons pour 2022 de la municipalité a été adoptée par la résolution 2022-03-065 et il est prévu un montant de 100\$ pour la Fondation Santé de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le don de 100\$ à la Fondation Santé de Papineau pour leur événement *Famille en Fête*;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'autorisation de vente de garage – Projet éducatif

2022-08-184

Demande d'autorisation de vente de garage – Projet éducatif

ATTENDU QU' un groupe de jeunes, sous supervision parentale, désirent organiser une vente de garage le 12 août prochain dans le stationnement de l'épicerie Métro;

ATTENDU QUE le but de cette vente de garage se veut d'éduquer les jeunes à l'importance de redonner aux suivants et de donner une seconde vie à leurs objets dont ils ne veulent plus;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage #2016-061, les ventes de garage ne sont autorisées que durant les grandes fins de semaine avec jour férié, par contre elles le sont en tout temps pour les organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité, si elles constituent des campagnes de financement et qu'elles sont autorisées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le groupe de jeunes à tenir une vente de garage le 12 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Invitation à devenir membre – Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)

2022-08-185

Invitation à devenir membre – Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)

ATTENDU QUE l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) œuvre sur le territoire de la municipalité de Chénéville à titre d'acteur engagé en faveur d'une gestion durable de l'eau et des écosystèmes qui y sont associés pour le grand territoire des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon;

ATTENDU QUE l'organisme invite la municipalité à devenir membre de son organisation pour, entre autres, démontrer son engagement pour la conservation des ressources en eau, soutenir la mise en œuvre de projets concrets et connaître sur une base régulière les activités de l'organisme;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle de base pour une municipalité est de 100\$ pour devenir membre de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise l'adhésion à l'OBV RPNS pour l'année 2022-2023 au coût de 100\$;

QUE,

La dépense soit prise dans le compte # 02-61000-494 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2022-08-186

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 189 à # 12 228 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/07/2022 et dont le total se chiffre à **83 955.81 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **20 838.09 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total **104 793.90 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses précitées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2022-08-187

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juillet 2022 au montant total de **29 149.75 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **PAROLE AU PUBLIC**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-08-188

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.